

Entente DEP – DEC

DEP - 5288 Horticulture et jardinerie

DEC - 153.C0 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale

Dernière mise à jour : février 2023

CANDIDATES ET CANDIDATS RECHERCHES

Si vous détenez un diplôme d'études professionnelles (DEP) 5288 - Horticulture et jardinerie (commission scolaire francophone) ou 5788 - Horticulture and Garden Centre Operations (commission scolaire anglophone) du Québec, le Collège Montmorency peut vous reconnaître tous les cours de la formation spécifique de la première année du DEC ainsi qu'un cours de la 3^e session, soit 705 heures sur les 2640 heures du programme. Votre profil de formation professionnelle fait de vous un candidat recherché au collégial. En poursuivant avec ce diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, vous pourrez accéder à d'autres types d'emplois, à plus de fonctions de travail, à de nouvelles responsabilités.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR LA PASSERELLE DEP-DEC

- Avoir réussi tous les cours donnant droit au diplôme d'études professionnelles en Horticulture et jardinerie (DEP 5288) ou équivalent anglophone (DEP 5788) - Horticulture and Garden Centre Operations, ainsi que les matières suivantes :
 - langue d'enseignement de 5^e secondaire
 - langue seconde de 5^e secondaire
 - mathématiques de 4^e secondaire
- Aucun préalable¹
Il est recommandé d'avoir suivi et réussi le cours STE ou SE ou Sc. phys. 436 de 4^e ou chimie de 5^e

Heures de formation créditées

NUMÉROS DE COURS	TITRES	HEURES CRÉDITÉES
101 C11 MO	Botanique	60
153 101 MO	Agriculture urbaine I	45
153 111 MO	Le monde horticole	60
153 121 MO	Plantes annuelles et vivaces	75
153 131 MO	Pratiques horticoles I	75
153 141 MO	Sols et amendements	60
101 C21 MO	Insectes et microorganismes	45
153 201 MO	Phytotechnologies I	45
153 211 MO	Initiation à la conception	45
153 221 MO	Lutte intégrée	45
153 231 MO	Multiplication des végétaux	75
153 311 MO	Arbres et arbustes	75
Total :		705

¹ DEP obtenu avant 2010, vous devez avoir réussi le préalable en mathématiques 436 (068-436 ou 068-526 ou 068-536)

DUREE DE L'ENTENTE

Entrée en vigueur : session automne 2024

Note importante concernant les ententes négociées avec les différentes institutions : secondaires ou universitaires

Les ententes ou passerelles peuvent faire l'objet de révision. La mise à jour des programmes (secondaire, collégial ou universitaire), la modification des critères d'admission ou de la cote R peuvent changer le nombre d'heures de formation créditées au moment de votre admission. Selon les changements apportés lors de la révision, les heures créditées peuvent être soit revues à la hausse, à la baisse ou annulées. Nous vous conseillons fortement de consulter la mise à jour annuelle de ces ententes (sur notre site Internet ou celui de l'université visée) jusqu'à votre admission ou de rencontrer votre conseiller d'orientation pour planifier votre parcours.

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Pour consulter la description du programme et la grille des cours :
www.cmontmorency.qc.ca/horti

Pour de l'information sur votre cheminement scolaire :
le conseiller en orientation de votre institution

Pour de l'information sur cette passerelle DEP-DEC :
info.programmes@cmontmorency.qc.ca